

Communiqué de presse

Paris, le 8 octobre 2019

L'ADF et le CNFPT signent une convention de partenariat

L'Assemblée des départements de France (ADF) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ont signé ce jour une convention de partenariat triennale afin de développer les compétences des agents des Départements et améliorer ensemble la qualité du service public.

Membres de la coordination des employeurs territoriaux* et partenaires dans l'élaboration du baromètre « HoRHizons » ** (Tendances de l'emploi territorial et des politiques RH), Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des départements de France (ADF), et François DELUGA Président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), renforcent leur partenariat en signant ce jour une convention triennale (2019-2021). Cette convention vise à développer les compétences des agents des Départements et améliorer la qualité du service public en coordonnant les actions institutionnelles de l'ADF et du CNFPT.

Développement des compétences des agents sur les métiers en tension

Le CNFPT et l'ADF travailleront ensemble à l'évolution prévisionnelle des compétences des agents départementaux. La priorité est donnée aux métiers les plus en tension ou représentatifs des défis auxquels peuvent être confrontés les Départements. Deux domaines sont particulièrement concernés :

- **L'action sociale départementale**

Les métiers de la solidarité départementale doivent s'adapter pour prendre en compte les grandes évolutions et enjeux du secteur :

- la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté qui induira prochainement un nouveau positionnement professionnel des acteurs et un nouvel engagement des Départements ;
- la protection de l'enfance, en se concentrant sur les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et le métier d'assistant familial ;
- le grand âge et l'autonomie, pour accompagner de nouvelles exigences législatives et réglementaires ;
- l'insertion par l'emploi des personnes fragiles, en améliorant la capacité des agents à lier les notions d'insertion et d'emploi, mais aussi la perspective du renforcement des compétences des Départements en matière d'économie sociale et solidaire.

Les deux établissements étudieront les effets du passage en catégorie A des travailleurs sociaux et identifieront les besoins particuliers des Départements dans la formation d'intégration des agents de catégorie A mise en œuvre par le CNFPT.

- **L'ingénierie départementale et le développement local**

Les acteurs départementaux en charge de la conception et de la mise en œuvre de la solidarité territoriale doivent être soutenus en favorisant l'échange de bonnes pratiques grâce à des formations développées des agents.

Coopérations institutionnelles

Le CNFPT et l'ADF s'engagent à soutenir le droit à la formation des agents publics - garantie de la qualité du service public local -, à favoriser le développement de l'apprentissage dans les collectivités locales et valoriser l'innovation publique territoriale.

Par ailleurs, les deux institutions organiseront des journées thématiques communes, à destination des agents et des élus départementaux.

Ils conviennent notamment d'organiser annuellement un grand événement relatif à l'action sociale départementale, portant sur l'actualité des politiques publiques en matière de solidarité sociale et la présentation de pratiques innovantes.

Retrouvez [la convention de partenariat triennale signée par l'ADF et le CNFPT](#) sur cnfpt.fr.

* Créée en septembre 2018, la Coordination des employeurs territoriaux rassemble le collège des employeurs territoriaux du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, les représentants des associations représentatives des élus locaux (Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'Assemblée des départements de France, Régions de France, Assemblée des communautés de France, Villes de France, France urbaine, Association des Petites Villes de France, Maires ruraux) le président du Centre national de la fonction publique territoriale et le président du Fédération nationale des centres de gestion.

** Le baromètre HoRHizons est une étude annuelle élaborée depuis 2016 par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la Fédération nationale des centres de gestion de la fonction publique territoriale (FNCDG), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Régions de France pour rendre compte de l'état réel de la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales et analyser ses évolutions par rapport aux années précédentes.

Contacts presse

ADF : Sophie Le Mouel - sophie.lemouel@departements.fr - 01 45 49 60 31

CNFPT : Claire Mordret – claire.mordret@cnfpt.fr – Tél : 06 22 16 18 70